

DUPICATA ÉPOUX OU PÈRE

ÉPOUSE OU MÈRE

Prénoms Stéphane, Philippe

Prénoms Magalie

Nom VENIEN

Nom DI LAURO

Né le 20 mars 1980 à 16 heures 00
à Wuppertal, Land de Rhénanie
de ⁽¹⁾ Philippe, Jacques VENIEN

Née le 6 aout 1985 à 13 heures 00
à Goussainville (Seine et Marne)
de ⁽¹⁾ Marie BENOÎT DI LAURO

et de ⁽¹⁾ Elizabeth, Véronique PETIT

et de ⁽¹⁾ Valérie Marie Noëlle LONGUET

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 438
le ⁽²⁾ 28 JUIN 2010

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 163
le ⁽²⁾ 2 juillet 2010

MENTIONS MARGINALES ⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau ⁽⁴⁾



MENTIONS MARGINALES ⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau ⁽⁴⁾



Mariage célébré à YERBLÉS (Seine-et-Marne) le 10 Juin 2017 à 16 heures 30
Les futurs époux ont déclaré ⁽⁴⁾ qu'ils n'ont pas été fait de contrat de mariage

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 2 le 10 Juin 2017

MENTIONS MARGINALES ⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau ⁽⁴⁾

(1) Prénoms et nom du père et de la mère.
(2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'acte de mariage.
(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été rédigé le ... par Me ... notaire à ... ».

ÉPOUX OU PÈRE

PREMIER ENFANT

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

Décédé le _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽¹⁾ _____

L'officier de l'état civil
Sceau

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 19991980
Le 26 mars 2010 à 16 heures 15 min
est né(e)⁽¹⁾ Jules Marc Philippe
durant l'obligation prononcée du 26 mars 2010
du sexe Malein à Malein (Savoie - France)
reconnu(e)⁽²⁾ Jules Marc Jean en l'île Malein
par⁽³⁾ René.

Délivré conforme aux registres, le 17 juillet 2010
MENTIONS MARGINALES⁽⁴⁾ _____

ÉPOUSE OU MÈRE

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

Décédée le _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽¹⁾ _____

L'officier de l'état civil
Sceau

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

Décédé(e) le _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁴⁾ _____



(1) Inscriées sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrires sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

DEUXIÈME ENFANT

TROISIÈME ENFANT

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 5819

Le 21 Janvier 2014 à 05 heures 51
est né(e)⁽¹⁾ Elina, Valérie, Elizabeth
VENÉN Di L'Auro suivant
declaration conjointe du 26 mars 2010

du sexe femelle à Neufchâteau
(Vosges)

reconnu(e)⁽²⁾ _____

par⁽³⁾ _____

Délivré conforme aux registres, le 24 Janvier 2014

MENTIONS MARGINALES⁽⁴⁾

L'Officier de l'état civil
par désignation

Scellé



EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° _____

Le _____ à _____ heures _____
est né(e)⁽¹⁾ _____

du sexe _____ à _____

reconnu(e)⁽²⁾ _____

par⁽³⁾ _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁴⁾

Scellé

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

Décédé(e) le _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Scellé

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

Décédé(e) le _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Scellé

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe du (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser, si y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe du (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser, si y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.